

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

## POXY COLOR RED RAL3020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : POXY COLOR RED RAL3020  
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)  
Type de produit REACH : Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

colorant

##### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur de la fiche de données de sécurité

Novatio\*  
Industrielaan 5B  
B-2250 Olen  
☎ +32 14 25 76 40  
☎ +32 14 22 02 66  
info@novatio.be  
\*NOVATIO is a registered trademark of Novatech International N.V.

##### Fabricant du produit

Novatech International N.V.  
Industrielaan 5B  
B-2250 Olen  
☎ +32 14 85 97 37  
☎ +32 14 85 97 38  
info@novatech.be

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais) :  
+32 14 58 45 45 (BIG)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

##### Informations supplémentaires

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3. Autres dangers

Attention! Danger de glissade

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Sans objet

#### 3.2. Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque	Facteurs M et ETA
fluorure de calcium	7789-75-5 232-188-7	C>1%		(2)	Constituant	
quartz (SiO <sub>2</sub> )	14808-60-7 238-878-4	C>1%		(2)	Constituant	

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)  
Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel  
<http://www.big.be>  
© BIG vzw

Motif de la révision: 3;8;9;11;12

Numéro de la révision: 0100

Date d'établissement: 2017-08-11

Date de la révision: 2022-05-24

Numéro BIG: 58628

1 / 8

878-16239-033-fr-FR

# POXY COLOR RED RAL3020

sulfate de baryum	7727-43-7 231-784-4	C>1%		(2)	Constituant	
-------------------	------------------------	------	--	-----	-------------	--

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Mesures générales:

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin/service médical.

#### Après inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur. En cas de problèmes respiratoires, consulter un médecin/service médical.

#### Après contact avec la peau:

Si possible, essuyer/enlever à sec le produit chimique. Rincer/se doucher immédiatement avec de l'eau (tiède).

#### Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical.

#### Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin/service médical. Ne pas attendre l'apparition de symptômes pour consulter le centre antipoison.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### 4.2.1 Symptômes aigus

##### Après inhalation:

Pas d'effets connus.

##### Après contact avec la peau:

Pas d'effets connus.

##### Après contact avec les yeux:

Pas d'effets connus.

##### Après ingestion:

Pas d'effets connus.

#### 4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les agents d'extinction à l'environnement en cas d'incendie environnant.

#### 5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Sans objet.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion : dégagement de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (ex: oxyde de baryum, fluorure d'hydrogène, oxydes de soufre). Suite à une montée en température: libération de produits cancérigènes.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### 5.3.1 Instructions:

Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Les eaux de rabattement peuvent être toxiques/corrosives.

#### 5.3.2 Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants (EN 374). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034). Échauffement/feu: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de flammes nues.

#### 6.1.1 Équipement de protection pour les non-secouristes

Voir rubrique 8.2

#### 6.1.2 Équipement de protection pour les secouristes

Gants (EN 374). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034).

##### Vêtements de protection appropriés

Voir rubrique 8.2

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit qui se libère.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Motif de la révision: 3;8;9;11;12

Date d'établissement: 2017-08-11

Date de la révision: 2022-05-24

Numéro de la révision: 0100

Numéro BIG: 58628

2 / 8

# POXY COLOR RED RAL3020

Voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Tenir l'emballage bien fermé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### 7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conforme à la réglementation. Conserver dans un endroit sec. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Protéger contre le gel. Conserver à l'abri des rayons solaires directs.

#### 7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, agents d'oxydation, agents de réduction, acides (forts), bases (fortes).

#### 7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aucun renseignement disponible

#### 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Exposition professionnelle

##### a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

#### UE

Fluorures inorganiques	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	2.5 mg/m <sup>3</sup>
Poussière de silice cristalline alvéolaire	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	0.1 mg/m <sup>3</sup> (2)

(2): Fraction alvéolaire

#### Belgique

Baryum (sulfate de) (sans fibres d'amiante et	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	5 mg/m <sup>3</sup>
Fluorures inorganiques (en F)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	2.5 mg/m <sup>3</sup>
Silices cristallines : quartz (poussières alvéolaires)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	0.1 mg/m <sup>3</sup>

#### Pays-Bas

Fluoriden, anorganisch en oplosbaar (als F)	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	2 mg/m <sup>3</sup>
Respirabel kristallijn silicastof - kwarts	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	0.03 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	0.075 mg/m <sup>3</sup>

#### France

Fluorures inorganiques	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRI: Valeur réglementaire indicative)	2.5 mg/m <sup>3</sup>
Silices cristallines : cristobalite, quartz, tridymite	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	0.1 mg/m <sup>3</sup>

#### Allemagne

Fluoride (als Fluor berechnet)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	1 mg/m <sup>3</sup>
--------------------------------	--	---------------------

#### Autriche

Quarzfeinstaub(alveolengängiges kristallines Siliziumdioxid)	Tagesmittelwert (MAK)	0.05 mg/m <sup>3</sup>
--	-----------------------	------------------------

#### UK

Barium sulphate inhalable dust	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	10 mg/m <sup>3</sup>
Barium sulphate respirable dust	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	4 mg/m <sup>3</sup>
Fluorides (inorganic as F)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	2.5 mg/m <sup>3</sup>
Silica, respirable crystalline (respirable fraction)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	0.1 mg/m <sup>3</sup>

Motif de la révision: 3;8;9;11;12

Date d'établissement: 2017-08-11

Date de la révision: 2022-05-24

Numéro de la révision: 0100

Numéro BIG: 58628

3 / 8

# POXY COLOR RED RAL3020

## USA (TLV-ACGIH)

Barium sulfate	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	5 mg/m <sup>3</sup> (I,E)
Fluorides, as F	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	2.5 mg/m <sup>3</sup>
Silica, crystalline - $\alpha$ -quartz and cristobalite	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	0.025 mg/m <sup>3</sup> (R)

I,E: Inhalable fraction. The value is for particulate matter containing no asbestos and < 1% crystalline silica

(R): Respirable fraction

## b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

### Allemagne

Hydrogenfluorid (Fluorwasserstoff) und anorganische Fluorverbindungen (Fluoride (Fluorid))	Urin: expositionsende, bzw. schichtende	4 mg/m	
--	---	--------	--

## USA (BEI-ACGIH)

Fluorides (Fluoride)	Urine: end of shift	3 mg/L	Background, Nonspecific
Fluorides (Fluoride)	Urine: prior to shift	2 mg/L	Background, Nonspecific

### 8.1.2 Méthodes de prélèvement

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

### 8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévus

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

### 8.1.4 Valeurs seuils

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

### 8.1.5 Control banding

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

#### a) Protection respiratoire:

Dégagement de poussières: masque anti-poussières filtre P3.

#### b) Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374).

#### c) Protection des yeux:

Lunettes de protection (EN 166). Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables (EN 166).

#### d) Protection de la peau:

Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034).

### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir rubriques 6.2, 6.3 et 13

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Poudre
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Couleur	Rouge
Taille des particules	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Limites d'inflammabilité	Sans objet
Inflammabilité	Non classé comme inflammable
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	Sans objet (matière solide)
Viscosité cinématique	Sans objet (matière solide)
Point de fusion	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Densité de vapeur relative	Sans objet (matière solide)
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Solubilité	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Densité relative	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Densité absolue	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Température de décomposition	200 °C
Température d'auto-ignition	Sans objet
Point d'éclair	Sans objet
pH	Aucun renseignement disponible dans la littérature

### 9.2. Autres informations

Motif de la révision: 3;8;9;11;12

Date d'établissement: 2017-08-11

Date de la révision: 2022-05-24

Numéro de la révision: 0100

Numéro BIG: 58628

4 / 8

# POXY COLOR RED RAL3020

Aucun renseignement disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun renseignement disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucun renseignement disponible.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

#### Mesures de précaution

Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation, agents de réduction, acides (forts), bases (fortes).

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion : dégagement de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (ex: oxyde de baryum, fluorure d'hydrogène, oxydes de soufre).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### 11.1.1 Résultats d'essais

#### Toxicité aiguë

##### POXY COLOR RED RAL3020

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### **Conclusion**

Non classé pour la toxicité aiguë

#### Corrosion/irritation

##### POXY COLOR RED RAL3020

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### **Conclusion**

Non classé comme irritant pour la peau

Non classé comme irritant pour les yeux

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### POXY COLOR RED RAL3020

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### **Conclusion**

Non classé comme sensibilisant par inhalation

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles

##### POXY COLOR RED RAL3020

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### **Conclusion**

Non classé pour la toxicité subchronique

#### Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

##### POXY COLOR RED RAL3020

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

##### POXY COLOR RED RAL3020

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### **Conclusion**

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

#### Cancérogénicité

##### POXY COLOR RED RAL3020

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### **Conclusion**

Motif de la révision: 3;8;9;11;12

Date d'établissement: 2017-08-11

Date de la révision: 2022-05-24

Numéro de la révision: 0100

Numéro BIG: 58628

5 / 8

# POXY COLOR RED RAL3020

Non classé pour la cancérogénicité

## Toxicité pour la reproduction

### POXY COLOR RED RAL3020

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

## Toxicité autres effets

### POXY COLOR RED RAL3020

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

### POXY COLOR RED RAL3020

Difficultés respiratoires.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### POXY COLOR RED RAL3020

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Eau

Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### POXY COLOR RED RAL3020

##### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

#### Conclusion

Ne contient pas de composant(s) bioaccumulable(s)

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité du/des composant(s)

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

### 12.7. Autres effets néfastes

#### POXY COLOR RED RAL3020

##### Gaz à effet de serre

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) n° 517/2014)

##### Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

##### Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### 13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

##### Union européenne

# POXY COLOR RED RAL3020

Peut être considéré comme déchet non dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par le Règlement (UE) n° 1357/2014 et le Règlement (UE) n° 2017/997.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

07 03 99 (déchets provenant de la FFDU de teintures et pigments organiques (sauf section 06 11): déchets non spécifiés ailleurs). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

## 13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Éliminer en centre de traitement agréé. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

## 13.1.3 Emballages

Aucun renseignement disponible

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Route (ADR), Chemin de fer (RID), Voies de navigation intérieures (ADN), Mer (IMDG/IMSBC), Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

#### 14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Annexe II de Marpol 73/78	Sans objet
---------------------------	------------

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
	Aucun renseignement disponible

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Non soumis à la directive 2012/18/UE (Seveso III)

Normes européennes de potabilité d'eau (98/83/CE et 2020/2184)

fluorure de calcium

Paramètre	Valeur paramétrique	Note	Référence
Fluorures	1.5 mg/l		Figurant à l'annexe I, partie B, de la Directive (UE) 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

#### Législation nationale Belgique

POXY COLOR RED RAL3020

Aucun renseignement disponible

quartz (SiO<sub>2</sub>)

Classification supplémentaire	Silices cristallines : quartz (poussières alvéolaires); C; La mention "C" signifie que l'agent en question relève du champ d'application de l'arrêté royal du 2 décembre 1993 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes et mutagènes et reprotoxiques au travail.
Agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (Code du bien-être au travail, Livre VI, titre 2)	silice cristalline alvéolaire; VI.2.3.; Liste non limitative de substances, mélanges et procédés visés à l'article VI.2-1, alinéa 3

#### Législation nationale Pays-Bas

POXY COLOR RED RAL3020

Waterbezwaarlijkheid	B (4); Algemene Beoordelingsmethodiek (ABM)
----------------------	---

#### Législation nationale France

POXY COLOR RED RAL3020

Aucun renseignement disponible

#### Législation nationale Allemagne

POXY COLOR RED RAL3020

WGK	nwg; Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV) - 18. April 2017
-----	--

Motif de la révision: 3;8;9;11;12

Date d'établissement: 2017-08-11

Date de la révision: 2022-05-24

Numéro de la révision: 0100

Numéro BIG: 58628

7 / 8

# POXY COLOR RED RAL3020

## Législation nationale Autriche

POXY COLOR RED RAL3020

Aucun renseignement disponible

## Législation nationale UK

POXY COLOR RED RAL3020

Aucun renseignement disponible

## Autres données pertinentes

POXY COLOR RED RAL3020

Aucun renseignement disponible

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte intégral de toute phrase H et EUH visée à la rubrique 3:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

(*)	CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG
ADI	Acceptable daily intake
AOEL	Acceptable operator exposure level
CE50	Concentration Efficace 50 %
CL50	Concentration Létale 50 %
CLP (EU-GHS)	Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)
DL50	Dose Létale 50 %
DMEL	Derived Minimal Effect Level
DNEL	Derived No Effect Level
EC50	EC50 in terms of reduction of growth rate
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistent, Bioaccumulable & Toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration
STP	Sludge Treatment Process
vPvB	very Persistent & very Bioaccumulative

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation dans un autre pays ne se fait qu'à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.